

## Réunion CNDS Yvelines

---

Objet : Compte rendu

- Etaient présent pour représenter le CDT :
  - Claude CARQUER (agent de développement)
  - Pascal VALENTE (stagiaire DEJEPS)
- 1. Les priorités :
  - Budget 2017
    - Part socle : 18 994 359 €
      - emplois sportifs qualifiés : 54 400€
      - Plan « Héritage 2024 »
        - J'apprends à nager : 150 186€
        - Sport santé : 152 894€
    - Crédits du plan « citoyen du sport » :
      - Emplois « citoyens du sports », dits CIEC (comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté) : 2 142 000€ (soit 119 postes à temps plein)
      - J'apprends à nager (pas pour le CDT)
      - Publics féminins en territoire prioritaires (QPV/ ZRR (pas de ZRR dans les Yvelines mais des zones rurales) : 298 205€
        - Les projets du CDT devrons êtres tournés vers cet axe.
  - Axe 1 : Soutenir la professionnalisation du mouvement sportif
    - création d'emploi (pas pour le CDT pour le moment)
    - Formation des bénévoles permettant aux femmes d'accéder à des postes à responsabilités (oui mettre en lien avec les formations du CDOS)
  - Axe 2 : Corriger les inégalités d'accès et développement de la pratique sportive « sport pour tous »
    - Développement de la pratique féminine notamment en QPV, vers prise de licence en club. (Action principale du CDT) cartographie des QPV sur <https://sig.ville.gouv.fr>
    - Pour les communes en milieu rural (autre action que le CDT peut porter) les communes sont identifiables sur : [observatoire-des-territoires.gouv.fr](http://observatoire-des-territoires.gouv.fr)

jeudi 19 janvier 2017

- Développement d'actions en faveur des publics en situation de handicap (action pouvant être mise en place avec le soutien d'un stagiaire DEJEPS après l'obtention de l'AESA).
- Axe 3 : promouvoir la pratique sportive en faveur de la santé
  - Projet « sport santé » le sport sur prescription médicale- projet pour le CDT à mettre en place avec le soutien des clubs. Inscription du CDT et des clubs sur le site « santéparlesport » permettant l'engagement du CDT et des clubs ainsi que leur éligibilité.
    - Mettre en place des créneaux de pratique adaptée dans les clubs
    - Promouvoir l'activité physique pour réduire la sédentarité
  - La santé du sportif : dopage - prévention de la mort subite (actions soutenues dans ce sens)
- Axe 4 : Autres actions de développement des pratiques sportives
- Prioritairement :
  - le développement des associations sportives
  - l'incitation à la venue dans le club pour la pratique licenciée, l'école de sport
  - Interventions dans les écoles

Importance donnée aux têtes de réseaux (CDT) dans la mise en place des projets.

ex : Projet - pilotage CDT - soutien : Clubs

Une attention particulière sera portée dans la cohérence de la demande et du projet des comités avec la mise en avant des orientations fédérales et régionales dans le projet associatif, qui doit être en réponse aux spécificités du territoire des Yvelines et associer les clubs.

Dans le cadre des actions sport santé, elles devront être dispensées par un éducateur ayant suivi la formation sport santé du CROSIF (les techniciens de la ligue se sont positionnés)

2. Dépôt des dossiers le 14 mars au plus tard sur E-Subvention (Uniquement)
  - L'utilisation de E-Subvention est fortement recommandée car les dossiers traités seront prioritaires. Ouverture de la plateforme le 1er février 2017.
  - Les têtes de réseaux (CDT) seront sollicités pour accompagner les clubs.
  - LA DDCS sera également disponible pour accompagner.
  - La nouvelle version de E-Subvention sera en ligne le 1er février

3. Le nombre d'actions :

- Les associations (clubs) pourront présenter au maximum 2 actions (hors appel à projet)
- Les CDT pourront présenter 4 actions au total (hors appel à projet)
- Le CDT est tête de réseau :
  - Les projets clubs doivent s'inscrire prioritairement dans la déclinaison du projet fédéral au niveau local.

Rappel :

Seuil minimal de subventionnement : 1500€

Le CNDS finance 50% du montant demandé

Participation financière obligatoire du club ou du comité dans le projet

Echéancier :

1. Réunion de concertation du 17 et le 26 avril
2. Notification d'attribution (commission territoriale le 30 mai)

**Référente taekwondo : Lucile BRETON**